

Le harcèlement à l'école

Fiche récapitulative à l'attention des parents d'élèves

Mon enfant est victime de harcèlement :

Si votre enfant subit de façon répétée des violences verbales et/ou morales (surnoms méchants, insultes, moqueries, brimades, rejets du groupe...), des violences physiques (bousculades, coups), des vols, il est peut-être victime de harcèlement.

Lorsque ces mêmes faits se déroulent sur les réseaux sociaux, par SMS ou par courriel, on parle de cyberharcèlement. Les conséquences peuvent être graves (baisse des résultats scolaires, perte de l'estime de soi, décrochage scolaire, profond mal être).

Aucun enfant, aucun adolescent ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

Que pouvez-vous faire ?

Il faut en parler pour trouver de l'aide et des solutions !

- **Prenez rendez-vous avec la direction de l'école.** Exposez en détail ce que subit votre enfant. Prenez connaissance du protocole mis en place sur la circonscription de Domont (cf. ci-dessous).
- **Si la situation est avérée,** l'école mettra en œuvre, avec vous, les solutions adaptées pour que votre enfant ne subisse plus cette violence.
- **Si vous hésitez** à joindre l'établissement ou que la résolution du problème vous semble lente, vous pouvez contacter le référent harcèlement académique en utilisant le **numéro vert 3020**.
- **Votre enfant peut craindre de parler :** rassurez-le, demandez-lui ce qu'il souhaite, expliquez-lui que les adultes sont là pour l'aider et faire cesser la violence qu'il subit.

Ce qu'il est déconseillé de faire :

Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits ou sa famille : cela pourrait aggraver la situation.

Le protocole mis en place sur la circonscription de Domont :

Une équipe ressource est mise en place sur la circonscription depuis début 2022.

Composition de l'équipe ressource :

Elle est composée de 5 personnes, professionnels de l'Education nationale (directeurs, enseignants spécialisés, conseillers pédagogiques), exerçant sur la circonscription.

Ces personnes ont reçu une formation spécifique sur le harcèlement à l'école et le traitement des situations.

Comment solliciter l'équipe ressource harcèlement ?

Vous pensez que votre enfant est victime de faits de harcèlement.

Contactez l'enseignant et/ou le directeur de l'école afin de lui exposer la situation ; ce dernier saisira la personne de l'équipe ressource. Après concertation avec l'ensemble des membres et l'Inspectrice de la circonscription, une première analyse de la situation est effectuée. Si le harcèlement est avéré, deux membres de l'équipe ressource sont délégués pour intervenir dans l'école et traiter la situation. Dans ce cas, un rendez-vous est fixé avec l'enseignant de la classe.

Vous pouvez également envoyer un mail à l'équipe ressource de la Circonscription de Domont :

equiperessourceharcèlementdomont@ac-versailles.fr

Quelle méthode est employée ?

Après un entretien avec le directeur de l'école et/ou l'enseignant, les membres de l'équipe ressource se déplacent à l'école et reçoivent les enfants (et le cas échéant leur famille) concernés en entretiens. Il s'agit d'entretiens la plupart du temps individuels, basés sur la confiance et l'écoute. Ils sont menés dans la bienveillance et la fermeté. En aucun cas, les membres de l'équipe ressource ne sont dans la perspective d'une sanction, l'objectif est toujours d'améliorer la situation et d'y mettre fin dans les meilleurs délais, afin de garantir le bien-être de chacun à l'école.

Je reconnais avoir pris connaissance du protocole Harcèlement et du fait que les élèves peuvent être reçus en entretien.

Signature :